



## CHARTRE ETHIQUE ET RSE / ISR

mise à jour – v4.4 – mai 2021

### PREAMBULE

Nous présentons dans ce document la démarche RSE – ISR sur laquelle nous travaillons constamment depuis 2011, fil conducteur de nos actions internes et externes.

La RSE, responsabilité sociétale (ou sociale) et environnementale, s'applique au monde de l'entreprise et des organisations collectives et sociales. Elle est la base même des sujets d'éthique, de responsabilité, d'engagement. L'on y retrouve des critères mesurables en Environnement, Social et Gouvernance (critères ESG).

La démarche de l'ISR, l'investissement socialement responsable (SRI en anglais) est celle de donner du sens aux investissements, dans une logique patrimoniale, responsable et d'équilibres financiers.

L'ISR est la façon dont les investisseurs financiers (sociétés de gestion, institutionnels, investisseurs privés, banques, assureurs) intègrent le développement durable et les critères de RSE dans leur gestion, en prenant en compte le respect des grands traités internationaux.

Les critères d'écologie, d'environnement sont importants mais incomplets pour prétendre être en conformité « morale » avec la démarche RSE/ISR.

Les sociétés de gestion Sycomore, Mirova, Robeco, Ecofi, Talence Gestion, Sycomore, BNPP, Pictet, etc. sont assez avancées sur ces sujets, même si nous pensons que toutes ces entreprises devraient être cohérentes au sein même de leur structure respective et non uniquement qu'avec quelques fonds promus « commercialement » : si par exemple la BNPP fait du trading sur les matières premières agricoles (ce qui est le cas en fait), où est l'éthique à acheter un fonds ISR chez elle ? etc.

Ces principes de RSE s'appliquent également en matière immobilière et en private equity. Là aussi, les gérants « verdissent » tout seul, mais il faut veiller au greenwashing.

NOVETHIC (société indépendante dans son fonctionnement, mais néanmoins rattachée à la Caisse des Dépôts et Consignations quant à son actionnariat), a sélectionné des fonds (opcv) répondant aux critères de RSE et d'ESG (65 sociétés de gestion pour près de 420 fonds en 2017, 300 fonds il y a trois ans).

Le « Label ISR » commandité par les pouvoirs publics donne à l'AFNOR et EY France le rôle de tiers certificateurs pour agréer les fonds ISR qui en feront la demande.

La société indépendante de notation de la gestion collective, MORNINGSTAR, a ajouté en 2016, dans sa méthodologie des fonds analysés, une note de « soutenabilité » et un score y afférent. Là aussi, même si certains peuvent critiquer telle ou telle méthode, le principe est de donner plus de clarté et d'aller dans le bon sens.

Nous avons repris en annexe les critères de labellisation des fonds ISR, et la liste des fonds référencés pour chacun de ces labels pour en mesurer la portée. Qu'ils se fassent « concurrence » n'est pas un sujet : le principe est de monter la RSE vers le haut plutôt que de ne rien faire.

Publications par Novethic : <https://www.novethic.fr/finance-durable/publications.html>

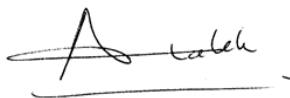
Etude ISR : <http://www.frenchsif.org/isr/wp-content/uploads/Enquete-chiffres-IR-20151.pdf>

La démarche RSE dans son ensemble et la branche ISR en finances se développent dans une logique à petits pas, encore incomplète, pas assez comprise par les plateformes bancaires et assurancielles car les montants concernés sont trop faibles face à la masse globale gérée. L'ISR reste encore le parent pauvre, même si les chiffres progressent chaque année.

La finance devient plus « verte » naturellement et nous veillons à ce que nos métiers et nos valeurs sont le plus possible en symbiose.

Notre logique et notre organisation sont d'être le plus cohérent possible entre la RSE et l'ISR :

- Agir dans notre action quotidienne en toute loyauté et professionnalisme,
- Communiquer sur l'ISR (et la RSE au sens large),
- Collecter des sources sur l'ISR pour être en veille (internationale) sur ce sujet,
- Intégrer les fonds dans les portefeuilles clients selon leurs objectifs individuels,
- Être ambassadeur des bonnes pratiques à tous niveaux.



François Almaleh

# CHARTRE DE FINADOC

La charte éthique, Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et l'Investissement Socialement Responsable (ISR), mise en place à notre niveau à partir de 2011 repose sur plusieurs critères appliqués au quotidien. FINADOC progresse et s'organise pour mieux répondre au référentiel de la norme ISO 26000, laquelle se répartit en sept questions centrales. Chacun de ces sept catégories est subdivisé en plusieurs items. Certains ne s'appliquent pas à l'activité et au métier de FINADOC.

Le tableau suivant reprend pour chaque thème ci-dessus les engagements et méthodes de travail dans le cadre de la RSE.

|   |                                 |  |
|---|---------------------------------|--|
| 1 | Gouvernance                     | Manager son organisation avec transparence                   |
| 2 | Droits de l'Homme               | Respecter les droits essentiels de la personne               |
| 3 | Relations/conditions de travail | Valoriser l'Homme  |
| 4 | Environnement                   | Préserver la Planète   |
| 5 | Bonnes pratiques d'affaires     | Etre acteur loyal et responsable sur les marchés             |
| 6 | Clients et consommateurs        | Respecter leurs intérêts                                     |
| 7 | Engagement sociétal             | Allier les intérêts de l'entreprise et ceux de la Communauté |

| THEMES   | REponses APPOrTEES PAR FINADOC   |
|--|--|
| <p>1- Gouvernance : Manager son organisation avec transparence</p>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer la RSE dans le process global de fonctionnement de FINADOC.</li> <li>▪ Contrôle interne permanent, sécurisation, certification des process et des données (arbitrages, souscription, signatures, dossiers informatiques, cryptage des données, ...).</li> <li>▪ Certification AFNOR en gestion de patrimoine depuis novembre 2014.</li> <li>▪ Transparence sur les placements (frais, explications, risques) et les enveloppes de gestion assurancielles.</li> <li>▪ Lisibilité financière (offre de gestion, reportings on line, performances, indicateurs).</li> <li>▪ Mise à disposition des documents contractuels et financiers sur l'extranet.</li> <li>▪ Cartographie des risques (clients, conseillers, opérationnels, techniques...).</li> <li>▪ Qualité des prestations, formation continue (obligations réglementaires annuelles), base documentaire actualisée de plus de 1200 sujets sur les métiers de finances, juridique, civil, patrimoine et actionnariat.</li> <li>▪ Interventions systématiques sur la base de lettres de mission co-signées par les parties.</li> </ul> |
| <p>2- Droits de l'Homme : Respecter les droits essentiels de la personne</p> | <p>non applicable professionnellement à ce jour.</p> <p>Refus de travailler avec des fournisseurs financiers qui impliqueraient des désordres alimentaires spéculatifs (trading sur matières premières et denrées agricoles) et autres investissements affectant les hommes, la nature, les eco-systèmes.</p>  |
| <p>3- Relations/conditions de travail : Valoriser l'Homme</p>                | <p>non applicable professionnellement à ce jour compte tenu d'une structure humaine réduite.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>4- Environnement :<br/>Préserver la Planète</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valeur d'écologie et d'économie (sur l'énergie, le papier, système d'impression, ordinateurs, éclairage, ...)</li> <li>▪ Transports en commun pour certains déplacements, privilégier les visio, ...</li> <li>▪ Timbres postaux majoritairement en « lettre verte » ou « ecopli »</li> <li>▪ Limiter drastiquement les envois papier des fournisseurs (plaquettes produits, reportings, présentations, ...) et demander, par préférence, la documentation utile en format électronique.</li> <li>▪ Logo vert sur chaque mail avec la mention «n'imprimer que si nécessaire».</li> </ul>  |
| <p>5- Bonnes pratiques d'affaires :<br/>Etre acteur loyal et responsable<br/>sur les marchés</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Priorité au conseil et non aux rétrocessions ou commissions financières.</li> <li>▪ Eviter les placements financiers (opcvm) quand ils ont moins de 3 ans à 5 ans d'existence min. pour s'inscrire dans une démarche de long terme, identique à notre métier.</li> <li>▪ Choisir des placements avec des outils professionnels d'analyse et d'évaluation (Citywire, Morningstar, Quantalys, ...).</li> <li>▪ Choisir en toute indépendance les placements, les banques, les assureurs, les sociétés de gestion, malgré le poids de la réglementation confuse et pesante.</li> <li>▪ Utiliser des sources d'informations macro/micro économiques indépendantes et différentes (Europe, Suisse, Amérique du Nord, sociétés de gestion).</li> <li>▪ Respecter la profession et les confrères, et valoriser le métier.</li> <li>▪ Accréditations auprès des autorités réglementaires (CNCGP, ORIAS...) et respect des meilleures pratiques.</li> </ul> |

6- Clients et  
Consommateurs : Respecter  
leurs intérêts

- Démarche clientèle respectueuse des personnes, de leurs volontés et objectifs.
- Discrétion et confidentialité des informations reçues des clients et/ou de leurs conseils, avec la signature dans de nombreuses situations d'un engagement écrit de confidentialité.
- Vision à long terme ; pédagogie patrimoniale et financière dans l'organisation générale et pratique.
- Investissements des clients répondant à une gestion normale du patrimoine financier (éviter les excès des banques et des gérants).
- Communiquer aux clients la démarche RSE (en rendez-vous, via le site internet, auprès de leurs conseils habilités...).
- Offre ISR sous forme d'OPCVM (en direct ou assurance-vie) avec la compétence de NOVETHIC (centre de ressources sur la RSE / ISR), et suivi des performances (même si elles ne sont pas le critère premier des investisseurs en ISR).

<https://www.novethic.fr/isr-et-rse/la-liste-des-fonds-isr/les-fonds-isr.html>

- Pédagogie sur les risques financiers (placements, montages, vision à long terme par des tableaux de simulation, livrets pédagogiques, ...) et engagement commun client/fournisseur (de confiance, de réciprocité, de transparence).

7- Engagement sociétal : Allier  
les intérêts de l'entreprise et  
ceux de la Communauté

- Inter-professionnalité (expert-comptables, avocats, notaires) pour apporter aux clients les meilleurs conseils. Page web sur [www.finadoc.com](http://www.finadoc.com) spécifique sur ce sujet.
- Ex-délégué Grand Nord du CNCIF (Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers) afin de partager les meilleures pratiques responsables du métier. Participation à des réunions entre professionnels pour partager notre travail, nos valeurs, nos outils, la vision du métier...
- Versement de dons à des associations à vocation humaine (ex. 2012 : Solidarités International, et Réseau Entreprendre, Virlande en 2015).
- Adhérent et accompagnateur de 2002 à 2013 à Réseau Entreprendre pour donner du temps disponible aux créateurs.
- Mécénat (art) pour concilier l'art, l'artiste avec l'environnement de l'entreprise.
- Diffuser de manière transparente les principes de RSE et d'ISR (via le site web, via la plaquette annuelle sur Finadoc)
- Etre ambassadeur au quotidien de la RSE et communiquer cet engagement (presse, web, clientèle, professionnel, ...).
- Membre d'APIA, administrateurs indépendants, qui promeut également la RSE, la gouvernance et la transparence en entreprises, et délégué Hauts de France de cette association nationale.
- Depuis 2019 : jury des « Trophées de la finance responsable » par le Magazine Investissements Conseils